



MESSAGE AUX DRANCEENS

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le journal "Le Parisien" vient de publier un article me mettant en cause, faisant l'amalgame de plusieurs instances judiciaires très différentes, et affirmant un certain nombre de contre-vérités.

Aussi me semble-t-il normal de vous donner une information transparente sur ces procédures.

Les deux premières ont été déclenchées en 2010 par un militant socialiste qui m'accusait de "détournement de fonds publics" et de "prise illégale d'intérêt". Comme je vous l'avais écrit à l'époque, les accusations étant dénuées de fondement, elles ont été classées sans suite après des enquêtes approfondies des services de police. Suite à ses plaintes, ce militant socialiste est toujours poursuivi en diffamation devant la Cour d'Appel, par M^{me} Martine BOUVELOT, Maire-Adjointe. Il a d'ailleurs été exclu de son parti depuis.

Contrairement à ce qu'affirme le journal, je n'ai pas eu à rembourser 51 712€, n'ayant profité d'aucun avantage à titre personnel, ni dans ce dossier ni dans aucun autre. Il est par contre exact que l'association visée a décidé de rembourser cette somme à la ville afin de pouvoir poursuivre ses activités habituelles sans être prisonnière de cette polémique politicienne.

Par ailleurs, ces enquêtes ont fait apparaître une pratique des services municipaux, instituée bien avant mon élection. Depuis toujours, la ville loue des matériels divers (barnums, chaises, tables, sono etc...) pour l'organisation de cérémonies et manifestations festives. Or, les commandes étant réalisées par plusieurs directions, les montants de ces locations ont parfois dépassé, sans que les services puissent s'en apercevoir, le seuil à partir duquel il aurait fallu faire un marché (dit marché à bon de commande). Bien que j'en ai tout ignoré, cette irrégularité de procédure a conduit les magistrats à me proposer une "reconnaissance préalable de culpabilité" et à me demander de payer une amende de 5 000€. Cette procédure n'a été choisie que parce qu'il n'existait aucun soupçon de détournement de fonds, aucune malhonnêteté et aucun enrichissement personnel.

Je ne peux pas être informé de chaque détail des milliers de commandes émanant de la ville chaque année (plus de 50 000 en 12 ans). Mais je ne suis pas homme à fuir mes responsabilités. J'ai donc estimé de mon devoir d'assumer l'anomalie commise dans la gestion de ces commandes et j'ai malgré tout accepté de payer cette amende sur mes deniers personnels.

Ces dossiers sont clos depuis fin 2012.

Reste la procédure en cours dont "Le Parisien" affirme qu'elle me vaudra d'être cité à comparaître devant une juridiction. A ce jour, je ne fais l'objet d'aucune convocation par la Justice.

Mais si celle-ci vient un jour, je dois dire que la situation serait surréaliste. En effet dans ce dossier, contrairement à ce qu'affirme le journal, c'est moi même qui ai saisi la justice dès 2008 (plus de 2 ans avant les plaintes infondées évoquées ci-dessus).